

Si le compte administratif de la régie de l'eau n'appelle pas d'observation particulière, il informe sur certains postes de dépenses, qui nous amènent à faire quelques commentaires.

- Intervention comme en commission sur le reversement budget ville
- Intervention comme en commission sur le budget assainissement (Yves)
- Créances éteintes et non valeurs
- Dégrèvements

Nous voterons le compte administratif 2016.